

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE168

présenté par

Mme Maillart-Méhaignerie, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire et M. Dombrevail

AVANT L'ARTICLE 11, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre I

« Accès à une alimentation saine »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel visant à décliner le contenu du titre II qui comporte des dispositions très hétéroclites et ainsi doter le texte d'une architecture ordonnant bien les thèmes visés successivement par les différents articles, de façon à offrir des repères et davantage d'ancrage et de lisibilité aux dispositions actuelles et à celles qui y seront éventuellement ajoutées.